CPEONS



MÉMORANDUM

2024-2029

PROXIMITÉ
NEUTRALITÉ
EXCELLENCE

www.cpeons.be

Notre réseau en quelques chiffres...

+ 160.000 ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS

39 POUVOIRS ORGANISATEURS

80 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

11 HAUTES ÉCOLES & ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

78 ÉTABLISSEMENTS DE PROMOTION SOCIALE

56 CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX

Mesures transversales



Enjeux politiques et socio-économiques

FINANCER ADÉQUATEMENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT EN FONCTION DES AMBITIONS DES RÉFORMES

RÉPONDRE DE MANIÈRE PLUS FLEXIBLE AUX ENJEUX LOCAUX EN LIEN AVEC LES MOUVEMENTS ET CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

ENRICHIR ET MULTIPLIER LES PARTENARIATS ENTRE L'ENVIRONNEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT

ASSOCIER DAVANTAGE LES POUVOIRS ORGANISATEURS AU PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT EN TENANT COMPTE DE LEURS CONTRAINTES ET PRÉROGATIVES

RÉSERVER LA CERTIFICATION À L'ENSEIGNEMENT EN LA DIFFÉRENCIANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Gestion et infrastructures

FINANCER DAVANTAGE ET DE MANIÈRE PLUS ADAPTÉE LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS

DONNER LES MOYENS STRUCTURELS ET FINANCIERS PERMETTANT D'OFFRIR AUX ÉTUDIANTS DES PARCOURS FLUIDES ET ÉPANOUISSANTS

RENDRE LES FONCTIONS DU SECTEUR ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE PLUS ATTRACTIVES ET ACCESSIBLES

Promotion de la réussite et vécu scolaire

ASSURER UNE ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS OFFRANT DIVERSITÉ ET QUALITÉ NÉCESSAIRE À L'ÉPANOUISSEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES APPRENANTS

VALORISER L'ACCESSIBILITÉ, L'OFFRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES DE COMPÉTENCES ET DES CTA

DÉVELOPPER L'APPROCHE ORIENTANTE POUR OFFRIR AUX APPRENANTS DES PARCOURS FLUIDES, COHÉRENTS ET LISIBLES

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS

CONTINUER À OEUVRER À L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DE NOTRE ENSEIGNEMENT POUR TOUS LES PUBLICS

12 priorités pour l'avenir !

Enseignement secondaire

Assurer une véritable dimension polytechnique, pluridisciplinaire et orientante au tronc commun en renforçant les partenariats entre l'enseignement fondamental et les écoles secondaires.

Réformer le degré supérieur de l'enseignement secondaire, en continuité du tronc commun, en proposant soit une préparation à un enseignement supérieur accessible à tous, soit une formation professionelle performante dans l'enseignement qualifiant.

Mettre en œuvre le passage à deux heures de philosophie et citoyenneté obligatoires pour tous, et rendre les cours de religion et de morale non confessionnelle facultatifs.

Enseignement supérieur

Assurer un financement répondant aux missions des établissements d'enseignement supérieur en instaurant un mécanisme différencié en fonction des caractéristiques du public accueilli.

Revoir les rythmes académiques de l'enseignement supérieur.

Définir un nouveau barème salarial aux détenteurs d'un diplôme de formation d'enseignants en 4 ans afin de renforcer l'attractivité des études et de la profession.

Enseignement de promotion sociale

Protéger le caractère certifiant de l'enseignement de promotion sociale et son appartenance au champ de l'enseignement.

Reconnaitre son rôle dans la construction de compétences, le développement d'une identité professionnelle et l'épanouissement personnel au-delà de l'insertion dans un emploi.

Harmoniser les statuts des étudiants demandeurs d'emploi et ceux des stagiaires en formation professionnelle afin d'éviter toute concurrence déloyale entre les systèmes de formation et d'enseignement.

Centres psycho-médico-sociaux

Financer et organiser les CPMS afin qu'ils disposent de moyens leur permettant de jouer leur rôle d'optimisation des conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent aux élèves les meilleures chances de développement harmonieux tout au long de leur scolarité.

Réviser à la hausse les normes d'encadrement afin de renforcer les équipes PMS (normes gelées depuis 1962).

Bénéficier d'un livre unique et spécifique aux CPMS qui tienne compte de son identité propre, de son positionnement et de son approche particulière qui présente une vision intégrative, holistique et non parcellaire de ses missions.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Enjeux politiques et socio-économiques

- Refinancer l'enseignement obligatoire pour qu'il puisse répondre aux nouvelles missions imposées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.
- Soutenir financièrement, et via la révision des normes d'encadrement, la restructuration des établissements pour qu'ils puissent s'adapter à l'organisation du secondaire en deux degrés et à la mise en œuvre du tronc commun en maintenant une période transitoire suffisante.
- Assurer des mesures de simplification administrative dans les rapports entre les PO/écoles et le pouvoir régulateur en tenant compte des spécificités de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics.
- Revoir le décret gouvernance pour y inclure une vision PO propre à favoriser l'autonomie de ces derniers en vue d'assurer une meilleure cohérence interne de leur offre d'enseignement en y mobilisant notamment les dimensions relatives à leur autonomie stratégique et pédagogique.
- Organiser la certification des CQ et du CESS par la mise en place de passerelles depuis les opérateurs régionaux vers l'enseignement qui en garde la seule compétence.
- Revoir entièrement le dispositif du décret inscription en tenant compte de la nécessaire continuité pédagogique à mettre en œuvre par les PO au sein du tronc commun tout en portant une attention particulière à la promotion d'une réelle mixité sociale.
- Orienter et renforcer les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) pour leur permettre d'assurer de manière centralisée les partenariats avec les lieux de stages, l'encadrement des stagiaires et le suivi des contrats.
- Améliorer les partenariats et la participation des secteurs professionnels dans l'enseignement en alternance et le développement de l'offre du qualifiant en général.

Gestion et infrastructures

- Aménager l'entrée dans le métier d'enseignant en agissant sur la charge de travail et en permettant la mise en place structurelle d'un soutien par les pairs expérimentés.
- Pendant sa dernière année d'activité professionnelle, aménager la fin de carrière de la direction en lui permettant d'encadrer son successeur.
- Assurer une véritable dimension polytechnique, pluridisciplinaire et orientante au tronc commun en renforçant notamment les partenariats entre l'enseignement fondamental et les écoles secondaires.
- Réformer le degré supérieur de l'enseignement secondaire, en continuité du tronc commun, en proposant soit une préparation à un enseignement supérieur accessible à tous, soit une formation professionelle performante dans l'enseignement qualifiant.
- Subventionner le déploiement et la mise à jour des équipements numériques au sein des établissements scolaires et soutenir l'évolution numérique par l'engagement de personnel technique et pédagogique afin d'assurer tant la gestion matérielle que le soutien et l'accompagnement des équipes pédagogiques.
- Continuer en particulier à investir dans la formation permanente des enseignants et des élèves à l'usage pédagogique des outils informatiques.
- Financer l'adaptation des infrastructures scolaires à la mise en œuvre du tronc commun.
- Assurer la pérennisation des investissements dans les OBG du qualifiant et leur développement en articulation fine avec l'évolution des secteurs professionnels.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Promotion de la réussite et vécu scolaire

- Assurer la mobilisation de mécanismes propres à offrir aux élèves des parcours fluides et cohérents en rendant le redoublement et les changements d'établissement exceptionnels.
- Soutenir l'implémentation de l'enseignement inclusif au sein des établissements et favoriser la culture de la diversité.
- Mettre en œuvre le passage à deux heures de philosophie et citoyenneté obligatoires pour tous, et rendre les cours de religion et de morale non confessionnelle facultatifs.
- Proposer un projet global structurant, portant sur une réelle approche orientante aux niveaux du dernier cycle du fondamental et du premier degré du secondaire ainsi qu'entre le degré supérieur du secondaire et l'enseignement supérieur.
- Renforcer les dispositifs soutenant l'approche orientante tout au long de la scolarité en favorisant les synergies au sein du bassin de vie et en y associant la possibilité de suivre des stages professionnels pour tous les élèves.
- Favoriser la réussite scolaire par le déploiement de l'évaluation formative et de pédagogies différenciées.
- Redéployer les moyens financiers et humains nécessaires à favoriser la remédiation immédiate et la Remédiation-Consolidation-Dépassement (RDC) prévues dans le tronc commun.
- Améliorer la visibilité et la publicité des CTA afin de les rendre accessibles au plus grand nombre et élargir leur public cible en lien avec les enjeux du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.
- Permettre aux CTA d'évoluer afin de s'adapter au mieux à l'évolution des profils SFMQ.
- Créer un statut pour les formateurs CTA : assouplir les mesures de désignation et renforcer le cadre du personnel.
- Étendre les mesures de soutien à la gratuité de l'enseignement secondaire en portant une attention particulière sur les coûts à charge des familles dans l'enseignement qualifiant.
- Renforcer les liens de coopération entre les écoles primaires et secondaires dans le cadre de la mise en place du post- TC , quelle que soit la filière (transition et/ou qualifiante).
- Développer un statut (titre et fonction) pour les MDP des établissements à pédagogie active (cf école en immersion).



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Enjeux politiques et socio-économiques

- Assurer un financement répondant aux missions des établissements d'enseignement supérieur en instaurant un mécanisme différencié en fonction des caractéristiques du public accueilli. Assurer en particulier un meilleur financement de l'enseignement supérieur artistique et combler les écarts de financement injustifiés entre les Universités et les Hautes Écoles.
- Dégager des moyens pour doter plus encore les Hautes Écoles d'une infrastructure adaptée aux missions de l'enseignement supérieur (amphithéâtres, laboratoires, bibliothèques, salles informatiques,…, mais également lieux de convivialité, services culturels, sociaux et sportifs).
- Développer une politique de recherche appliquée en Haute École et artistique dans les ESA par la reconnaissance et le juste financement de celle-ci.
- Réserver les certifications et les intitulés des formations positionnées aux niveaux 6, 7 et 8 du CFC à l'enseignement supérieur. Distinguer les intitulés des formations professionnelles des cursus académiques afin d'éviter les confusions et la concurrence.
- Repenser la régulation des inscriptions des étudiants lorsqu'une filière de formation est surchargée.
- Renforcer les filières de formation professionnalisantes en réponse aux besoins sociétaux.
- Renforcer le rayonnement européen et international des Hautes Écoles.
- Mettre en place d'un soutien administratif et logistique dans les ESA leur permettant de remplir leurs missions.

Gestion et infrastructures

- Communiquer sur la nouvelle organisation des études d'enseignants afin de rendre ces études attractives.
- Définir un nouveau barème salarial aux détenteurs d'un diplôme de formation d'enseignants en 4 ans afin de renforcer l'attractivité des études et de la profession.
- Assimiler les mandats de directeur, directeur adjoint et directeur de domaine des ESA à une nomination à titre définitif pour le calcul de la pension.
- Valoriser la fin de mandat d'un directeur d'une ESA recruté en dehors du monde de l'enseignement à l'égal d'une pension du secteur public.
- Revoir les rythmes académiques de l'enseignement supérieur.
- Mettre en place des mesures renforçant la transition entre l'enseignement secondaire qualifiant et l'enseignement supérieur par la mise en place de dispositifs préparatoires.
- Donner des moyens financiers aux ESA leur permettant de remplir leur mission d'enseignement inclusif.
- Prévoir un appui aux institutions dans l'implémentation des systèmes informatiques d'échanges de données.
- Créer un fonds d'équipements pour l'enseignement supérieur.
- Améliorer l'accessibilité aux bâtiments pour les étudiants en situation de handicap.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Promotion de la réussite et vécu scolaire

- Réguler l'offre de formation en lien avec les besoins socio-économiques et les aspirations des jeunes.
- Rapprocher les Hautes Écoles et l'enseignement supérieur de promotion sociale.
- Favoriser la meilleure fluidité possible dans le parcours des étudiants via les passerelles, les admissions personnalisées et la VAE.
- Organiser des 1er cycles généralistes afin d'assurer une plus grande mobilité et une meilleure orientation des étudiants.
- Revaloriser les filières techniques.
- Maintenir la spécificité du cycle professionnalisant par rapport au 1er cycle de transition.
- Financer de manière structurelle l'organisation de la remédiation au cours des premières années des cursus d'enseignement supérieur.
- Remplacer l'examen de maîtrise de la langue par de la remédiation pour les étudiants dont la langue maternelle est le français.
- Favoriser l'accès des étudiants des Hautes Écoles aux CTA (aux mêmes conditions que les élèves du secondaire) et aux centres de compétence et de référence.
- Assurer un financement adéquat pour tout étudiant.
- Élargir les conditions d'octroi des allocations d'études et revoir le mécanisme d'octroi afin que les allocations reçues par les demandeurs correspondent au mieux à leurs situations économiques et académiques réelles.



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Enjeux politiques et socio-économiques

- Augmenter structurellement la dotation de l'EPS pour rencontrer les défis à venir en termes de qualité.
- Garantir la souplesse et la réactivité de l'EPS pour répondre aux besoins ponctuels de formation.
- Obtenir la reconnaissance du BES au niveau des secteurs. Lier le BES à une échelle barémique. Reconnaître le BES comme formation de spécialisation dans certains domaines de formation.
- Doter l'EPS d'outils de pilotage communs, notamment en lien avec l'emploi.
- Protéger le caractère certifiant de l'EPS et son appartenance au champ de l'enseignement.
- Reconnaitre le rôle de l'EPS dans la construction de compétences, le développement d'une identité professionnelle et l'épanouissement personnel au-delà de l'insertion dans un emploi.
- Poursuivre le travail de renforcement de l'identité et de la visibilité de l'EPS. Mettre en œuvre une communication ciblée visant tous les publics potentiels de l'EPS au sein des structures partenaires, des autres niveaux d'enseignement, des opérateurs de formations, administrations, acteurs de l'orientation, secteurs socio-professionnels...
- Continuer à développer et promouvoir l'enseignement hybride et faciliter son organisation.
- Faciliter les procédures d'habilitation ou d'ouverture de sections.
- Renforcer la prise en considération de l'EPS dans les différentes instances de l'enseignement supérieur où il est représenté.
- Construire un cadre réglementaire permettant les partenariats enseignement supérieur de promotion sociale et Hautes Écoles, notamment par le biais des spécialisations et des diplomations.
- Garantir que le dispositif d'évaluation de la Qualité respecte les spécificités des différentes formes d'enseignement tout en veillant à l'équité des procédures (PE/EPS).
- Rendre les sections de l'EPS supérieur accessibles sans critères d'âge.



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Gestion et infrastructures

- Aligner les règles de mise en disponibilité et de perte partielle de charge de l'EPS sur celles de l'enseignement secondaire de plein exercice notamment en révisant l'article 87 bis paragraphe 2du décret du 16 avril 1991.
- Accélérer la simplification administrative (gestion des documents, digitalisation, contrôle FWB…).
- Harmoniser le statut des enseignants dans l'enseignement supérieur de Promotion Sociale et de Plein Exercice.
- Aligner l'accès des étudiants de l'EPS aux centres de compétence, de référence et aux CTA sur celui des élèves de l'enseignement secondaire de plein exercice.

Promotion de la réussite et vécu scolaire

- Préciser les modalités qui permettraient à l'EPS d'expérimenter l'alternance.
- Harmoniser les statuts des étudiants demandeurs d'emploi et le statut des stagiaires en formation professionnelle afin d'éviter toute concurrence déloyale entre les systèmes de formation et d'enseignement (F70 bis, frais de déplacement, frais de garde d'enfants, gel des allocations…).
- Permettre aux étudiants demandeurs d'emploi de mener à terme une formation longue sans pénalité.
- Prévoir une dotation complémentaire permettant aux établissements d'organiser du mentorat et la formation continue des enseignants.



CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX

Enjeux politiques et socio-économiques

- Financer adéquatement le développement des CPMS en fonction des ambitions des réformes dont il fait l'objet.
- Réviser à la hausse les normes d'encadrement afin de renforcer les équipes PMS (normes gelées depuis 1962).
- Réévaluer régulièrement l'adéquation budgétaire aux besoins du terrain.
- Permettre la mise en œuvre d'actions portées par les CPMS en lien avec leur réalité et leurs besoins spécifiques par la mobilisation d'enveloppes budgétaires dédiées.
- Cesser le morcellement des missions et actions des CPMS au sein du système scolaire.
- Affirmer le positionnement de première ligne des CPMS auprès des écoles et accroître leur visibilité et lisibilité auprès des consultants et partenaires.
- Donner la priorité au renforcement du pouvoir territorial et la neutralité des centres PMS, dans le cadre d'une adaptation qui tienne compte des enjeux locaux et garantisse la continuité des fonctions qui leur sont dévolues.
- Prévoir des normes de maintien pour le cadre complémentaire des Auxiliaires logopédiques et du cadre CEFA.
- Associer les CPMS à la mise en œuvre des partenariats dans le cadre de leurs missions relatives à l'orientation des élèves tout au long de la vie.



CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX

Gestion et infrastructures

- Créer un statut de direction de CPMS avec une revalorisation des compétences, des salaires et de leur évolution.
- Adapter l'évolution des salaires à l'allongement des carrières.
- Rendre les fonctions PMS plus attractives en favorisant la pérennité des emplois (nomination et stabilisation de l'encadrement via des normes de maintien).
- Bénéficier d'un livre unique et spécifique aux CPMS qui tienne compte de son identité propre, de son positionnement et de son approche particulière qui présente une vision intégrative, holistique et non parcellaire de ses missions.
- Actualiser le décret intersectoriel.
- Développer et améliorer la gestion informatique des CPMS (supports, équipements, formations).
- Soutenir le développement des infrastructures et des équipements permettant l'accomplissement de nos missions.
- Développer un outil informatisé permettant l'évaluation quantitative ET qualitative du travail.

Promotion de la réussite et vécu scolaire

- Financer et organiser les CPMS afin qu'ils disposent de moyens leur permettant de jouer leur rôle d'optimisation des conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent aux élèves les meilleures chances de développement harmonieux tout au long de leur scolarité.
- Financer et organiser les CPMS afin qu'ils puissent répondre aux prescrits liés au Pacte pour un Enseignement d'Excellence avec pour attention première le bien-être des élèves.
- Soutenir la formation continue des agents PMS avec une attention particulière à l'approche orientante.
- Réaffirmer la place centrale des CPMS dans le soutien à la parentalité et subventionner les moyens pour effectuer cet accompagnement.
- Affirmer l'importance de la vision holistique des élèves grâce à la pluridisciplinarité et la place de partenaire privilégié des écoles. Il est essentiel de favoriser l'exercice des missions PMS grâce à leur indépendance vis-à vis des établissements scolaires et à leur neutralité en garantissant le respect du secret professionnel.

Qui sommes-nous

Les écoles du réseau officiel neutre subventionné sont organisées par des pouvoirs publics : les provinces, les villes, les communes et la Commission Communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale.

Écoles publiques, placées sous l'autorité de mandataires élus et responsables devant les citoyens, elles sont garantes des valeurs de démocratie, de pluralisme et de solidarité.
Elles sont ouvertes à toutes et tous et dispensent un enseignement qui s'inspire essentiellement des principes de neutralité, ce qui garantit le respect des convictions personnelles de chacun. Elles refusent toute forme d'endoctrinement et souscrivent à la Déclaration Universelle des Droits humains.

Une équipe d'experts

Nos chargés de mission et nos conseillers mettent quotidiennement leurs savoirs et leur expérience au service des équipes éducatives et pédagogiques des écoles, toujours dans une perspective d'amélioration de la qualité de la formation assurée aux élèves et étudiants.

Restons en contact

Pour toute question, demande de document ou demande d'information, vous pouvez nous contacter :

Boulevard Émile Bockstael, 122 bte 8 (5ème étage)
1020 Bruxelles

02 882 12 30

@CPEONS.BE

@CPEONS

@CPEONS



www.cpeons.be - cpeons@cpeons.be